Image not found or type unknown

Appartement et maison en commun

Par **stefszolo**, le **28/07/2014** à **09:40**

je possede un appartement que je vais mettre en location. je vis actuellemnt avec mon compagnon qui a une maison.
je voulais savoir pour la suite quant aux différents droits concernant les prêts successifs, qui paye quoi, comment ?
on paye chacun un prêt.
à l'avenir on voudrait mettre en commun nos biens. doit-on payer chacun notre prêt à part, doit on tout mettre en commun déjà ? et après ?
pour l'instant, on partage les frais de courses, de charges.
qu'est ce qui est le mieux, à savoir qu'il a un fils.

merci, en espérant que mon charabia soit comréhensif.

Par **janus2fr**, le **28/07/2014** à **14:05**

Bonjour,
Chaque bien appartient à son propriétaire. Une "mise en commun" imposerait une vente ou une donation d'une partie du bien à l'autre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés